

## Service minimum d'accueil: à quoi s'attendre dans les écoles jeudi

Paris, 3 déc. 2019 (AFP) -

Les principaux syndicats appellent les enseignants à la grève et 40% des écoles ont d'ores et déjà annoncé que tout leur personnel serait gréviste et qu'elles seraient fermées. Une très forte mobilisation qui complique l'instauration du service minimum d'accueil.

"Près de 70% des enseignants se sont déclarés en grève pour la journée du 5 décembre et 40% des écoles seront fermées", indique le Snuipp-FSU (le premier syndicat du primaire). "Le milieu rural est plus massivement en grève que le milieu urbain, c'est frappant".

Les enseignants du primaire avaient jusqu'à lundi soir minuit pour se déclarer gréviste.

Dans le secondaire, le mouvement de grève "s'annonce très fort, avec plus de 60% de professeurs déclarés grévistes", annonce Frédérique Rolet, secrétaire générale du Snés-FSU. "De nombreux lycées seront également fermés".

"Les collèges et lycées devraient rester ouverts pour la plupart, mais il y aura certainement des perturbations, des cours ou de la restauration", prévient Philippe Vincent, à la tête du SNPDEN (premier syndicat de proviseurs).

La loi d'août 2008 a instauré un droit d'accueil des élèves en maternelle et élémentaire. Lorsque le nombre prévisionnel de grévistes est inférieur à 25% des enseignants, l'école doit accueillir les élèves avec les professeurs non grévistes. Lorsqu'il est supérieur à 25%, c'est à la commune d'assurer l'accueil, en faisant appel à son personnel.

Ce texte indique que "tout enfant scolarisé dans une école maternelle ou élémentaire publique ou privée sous contrat est accueilli pendant le temps scolaire pour y suivre les enseignements prévus par les programmes. Il bénéficie gratuitement d'un service d'accueil lorsque ces enseignements ne peuvent lui être délivrés en raison de l'absence imprévisible de son professeur et de l'impossibilité de le remplacer. Il en est de même en cas de grève (...)".

Mais le 5 décembre, l'appel à la grève dans la fonction publique et les transports va sérieusement compliquer la mise en place de ce service.

La cantine et le périscolaire risquent aussi de ne pas être assurés dans de nombreux établissements, du primaire et du secondaire.

"Les écoles primaires auront du mal à assurer le service minimum d'accueil dans la mesure où les agents municipaux seront très nombreux à faire grève, les communes feront ce qu'elles peuvent", prévient Francette Popineau, secrétaire générale du Snuipp-FSU.

Du côté des crèches municipales (environ 60% des places en France), la grève "aura un impact, c'est certain", a dit à l'AFP Elisabeth Laithier, chargée du dossier "petite enfance" à l'Association des maires de France. Elle ne dispose d'aucun chiffre à ce stade.

"En général, on essaye d'assurer un minimum de service d'accueil", a-t-elle souligné. Les communes qui le pourront essaieront de s'organiser en regroupant les personnels non grévistes dans certaines crèches, de manière à avoir le taux d'encadrement minimal et maintenir ainsi ouvertes certaines structures.

Du côté des structures privées, la Fédération française des entreprises de crèches (FFEC, qui "pèse" environ 10% des places en France) n'avait reçu aucun préavis de grève en fin de semaine dernière, mais les difficultés pourraient venir des conséquences de la grève dans les transports, qui pourraient empêcher beaucoup de professionnels de se rendre à leur travail.

Le secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse Gabriel Attal a reconnu mardi sur Europe 1 que ce service minimum d'accueil dans les écoles ne pourrait être garanti "dans les communes où les agents sont majoritairement en grève".  
asm-ab/tib/tes

Afp le 03 déc. 19 à 13 32.